



## Héritage de mon père et droit du nouveau compagnon de notre mère

Par **corinnette76**, le **10/04/2016** à **19:28**

Bonjour, Mon père est décédé en 2011 avec ma mère un document au plus vivant des deux a été fait.

Ma mère refait sa vie et je voudrais savoir quels droit à cet homme sachant qu'ils ne sont ni mariés, ni pacsés par rapport à l'héritage.

Nous sommes 4 enfants et j'aimerais savoir si un seul peut demander sa part sur héritage de notre père ou faut il attendre le décès de notre mère

Cordialement

Par **youris**, le **10/04/2016** à **19:58**

bonjour,

le concubin de votre mère n'a aucun droit sur la succession de votre mère.

si votre mère a choisi l'usufruit de la succession de votre père, vous n'êtes que nus propriétaires, vous devez attendre le décès de votre mère pour devenir plein propriétaire à moins que votre mère vous fasse donation de cet usufruit.

salutations